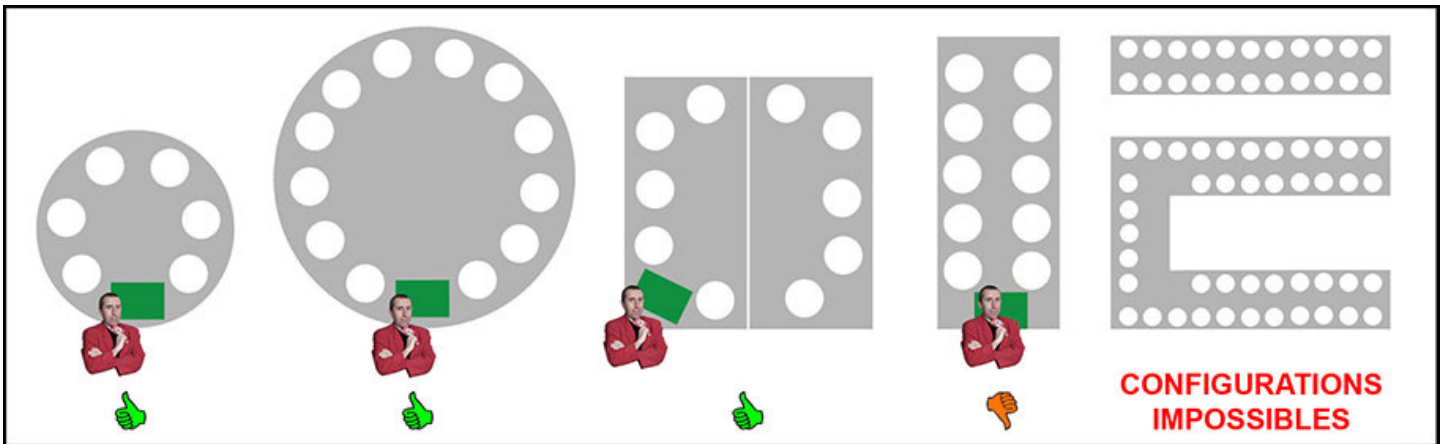




FICHE TECHNIQUE D'UNE ANIMATION MAGIE POUR UN CLIENT PROFESSIONNEL

Le client s'engage à fournir à l'animateur magicien un local où celui-ci pourra se préparer avant le spectacle et stocker son vestiaire. Cette pièce devra être chauffée (en hiver) et éclairée. Le client est responsable des effets personnels et du matériel de l'animateur magicien entreposés dans ce local.

Les tables seront de dix personnes maximum pour les tables rectangulaires et de douze personnes maximum pour les tables circulaires. De grandes tables en longueur ou en U rendent totalement impossible la réalisation de la prestation. L'animateur magicien devra disposer sur chaque table d'un espace minimum de 30 x 40 cm. Dans le cas de tables rectangulaires, cet espace sera disposé à l'un des petits côtés. Dans le cas de tables rondes, il n'est pas nécessaire de laisser un emplacement vide.



Si le client souhaite que l'animateur magicien passe à toutes les tables, il devra tenir compte du timing suivant :

- premier passage : entre 8 et 15 tables animées en une heure, selon nombre total prévu de passages ;
- passages suivants : 15 tables animées en une heure.

Selon ce barème, l'animateur magicien animera le maximum de tables dans le délai qui lui est imparti.

Autre possibilité : installation d'un salon de close-up isolé des tables, constitué d'une petite table et d'une douzaine de chaises, auquel les convives se rendent table après table à l'invitation de l'animateur magicien.

Autre possibilité : magie itinérante pour un cocktail d'înatoire ou une animation de magasin par exemple. L'animateur magicien va à la rencontre des invités ou des clients avec son pupitre et présente quelques minutes de spectacle, petit groupe après petit groupe.

Le client devra veiller à ce que le niveau sonore ambiant permette à l'animateur magicien de se faire entendre par le public. La prestation de l'animateur magicien peut se dérouler simultanément à d'autres animations peu bruyantes. L'animateur magicien ne peut cependant pas se produire pendant les intermèdes dansants, les spectacles sur scène et les animations au micro.

S'il est prévu une distribution de cadeaux aux tables pendant la soirée, le client devra veiller à ce que la personne qui distribue ne se présente pas à la table à laquelle se produit l'animateur magicien, mais attende le départ de celui-ci pour commencer la distribution.

L'animateur magicien se réserve le droit, sans que cela puisse entraîner une minoration de la facture, d'écourter sa prestation à une table si sa présence n'est pas souhaitée, ou si le comportement du public de cette table le justifie.

En cas de non-respect par le client d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions, l'animateur magicien pourra écourter ou annuler sa prestation, dont le règlement restera cependant intégralement dû par le client.